signes d'une parfaite et évidente sagesse de la part de nos vénérés Supérieurs et elle trahit aussi les touches d'une providentielle préparation. Les dons de nature et de grâce du R. P. Marcotte en font foi. Sa compréhensive éducation première, le juste tempérament de spéculation intellectuelle et d'esprit pratique que révèle son talent, son excellente formation bilingue avec un singulier degré d'équilibre et de justesse, sa culture philosophique et théologique puisée aux Universités romaines et dans les labeurs du haut enseignement ecclésiastique, son rare bon goût esthétique, son érudition jamais à court, son tact et son aménité dans les relations sociales, du cœur autant qu'il en faut pour être fidèle en affection et généreux dans le dévouement sans être faible dans le devoir, — voilà bien des titres qui justifient la joie et les espoirs que suggère cette récente nomination. Il prend donc sous les meilleurs auspices le gouvernement de cette magnifique institution, et continuera le généreux essor que lui ont imprimé ses prédécesseurs.

V. — La nouvelle Province de l'Alberta-Saskatchewan.

Monseigneur notre Révérendissime Père a adressé, le 20 *janvier* 1921, *la circulaire suivante aux Religieux Oblats de Marie Immaculée du Vicariat d'Alberta-Saskatchewan :*

Mes Révérends Pères et mes biens chers Frères, — L'extension que prend de jour en jour votre Vicariat, la constitution dans son sein des œuvres qui caractérisent une Province très vivante, et particulièrement la fondation d'un scolasticat ont attiré, depuis plusieurs années, l'attention de l'Administration générale et lui ont fait envisager l'éventualité de l'érection de ce Vicariat en Province régulière.

Le Chapitre général d'octobre dernier, après avoir

pris connaissance du Rapport de votre R. P. Vicaire des Missions, a eu la même impression et nous a recommandé de faire cette fondation.

Par un Indult, daté du 19 novembre 1920, la S. C. des Religieux nous a autorisé à ériger en Province le Vicariat d'Alberta-Saskatchewan.

Après avoir obtenu l'assentiment de notre Conseil, Nous constituons, par les présents, vos maisons et résidences en une Province régulière et nommons, comme Provincial, le R. P. Henri GRANDIN, qui possède toute votre affection et votre confiance aussi bien que les nôtres.

Son Conseil est constitué comme suit : — *a*) R. P. André DARIDON, 1er Consulteur ordinaire et Admoniteur ; *b*) R. P. Joseph LEBRIS, 2e Consulteur ordinaire ; *c*) Révérend Père Henri DELMAS, 1er Consulteur extraordinaire ; *d*) R. P. Théodore SCHWEERS, 2e Consulteur extraordinaire ; *e*) R. P. Albert NAESSENS, Économe provincial (1).

Cet acte administratif n'apporte aucun changement à vos œuvres extérieures ; vous voudrez bien le regarder, cependant, comme une grâce nouvelle, un encouragement, le dernier pas vers l'existence régulière — vis-à-vis de laquelle l'organisation en Vicariat n'est qu'un acheminement.

Efforcez-vous donc, à votre tour, de progresser dans la vie religieuse, en vous acheminant, chaque jour un peu plus, vers l'idéal de l'Oblat — tracé de main de maître dans nos saintes Constitutions.

Recevez, Nos biens chers Pères et Frères, avec Notre paternelle bénédiction, la nouvelle assurance de Nos sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en Notre-Seigneur et MARIE Immaculée.

† Augustin DONTENWILL, *O. M. I.*,
Archevêque de Ptolémaïs,
Supérieur général O. M. I.

(1) « Nous maintenons, jusqu'au retour du R. P. GRANDIN, dont l'absence se prolonge pour de sérieuses raisons, le R. Père NAESSENS en qualité de Vice-Provincial » (Note de Monseigneur).